

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 441

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 32**ANNEXE B**

À la dernière phrase de l'alinéa 20, substituer au mot :

« initié »

le mot :

« engagé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.